

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 janvier 2024

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET SIMPLIFIER LA VIE ASSOCIATIVE (1601) -
(N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° 95

présenté par
M. Vojetta

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.